

Rapport financier pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

TRAFICS 2022-2023

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'exercice clos le 30 juin 2023 portant la signature électronique 7871491749, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

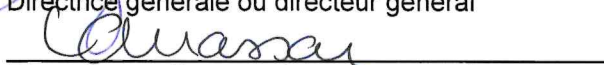
Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquiesce des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

BCGO S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. BCGO S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.


Directrice générale ou directeur général


Directrice ou directeur des ressources financières

Lieu : Beauharnois

Date : 8 novembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministère de l'Éducation

Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Rapport de l'auditeur indépendant

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (ci-après « le centre de services scolaire ») portant la signature électronique 7871491749 qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, l'état des résultats, l'état de l'excédent, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 8 à 275, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 7871491749 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire a comptabilisé dans l'état de la situation financière au 30 juin 2023, un passif et une augmentation correspondante du coût des immobilisations corporelles visées à l'égard de l'obligation de désamiantage qui est liée à la mise hors service des bâtiments ainsi que l'amortissement annuel des immobilisations et la charge de désactualisation aux résultats de l'exercice terminé à cette date. Il a également comptabilisé le revenu de subvention autorisé en lien avec l'obligation de désamiantage aux résultats de l'exercice terminé le 30 juin, ainsi que la subvention à recevoir et les revenus reportés y afférent de l'état de la situation financière à cette même date. La comptabilisation de l'obligation de désamiantage des bâtiments a fait l'objet d'une application rétroactive modifiée, ainsi le déficit cumulé au 1^{er} juillet 2022 a été retraité, tel que mentionné à la note 4. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les hypothèses utilisées pour établir l'obligation de désamiantage, soit les coûts estimés pour réaliser les activités de mise hors service au 1^{er} juillet 2022 et au 30 juin 2023, les taux d'actualisation et d'inflation, les informations n'étant pas disponibles lors de l'audit. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants



membre de MSI,
un réseau de firmes
professionnelles
indépendantes

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BCGO s.e.n.c.r.l.

1

Vaudreuil-Dorion,
Le 10 novembre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A112703

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

1. STATUT CONSTITUTIF

Le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante ou;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments – OMHS	35 ans ¹
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Manuels scolaires-achats initiaux	5 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

⁽¹⁾ Une nouvelle « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subvention et subvention reportée

Les subventions du MEQ sont constatées dans la période où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er juillet 2022, le Centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1er avril 2022.

Cette nouvelle application a eu des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1^{er} avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

ÉTAT DES RÉSULTATS	2023	2022
Revenus		
Subvention d'investissement	31 989 859 \$	—
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	2 099 023 \$	—
Total des revenus	34 088 882 \$	—
Charges		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	2 099 023 \$	1 958 714 \$
Excédent (Déficit) de l'exercice liés aux activités	31 989 859 \$	(1 958 714)

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2023	2022
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	31 989 859 \$	30 031 145 \$
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	—	31 989 859 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2023	2022
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	—	—
Subvention d'investissement à recevoir	37 600 862 \$	—
Subvention d'investissement reportée	(3 511 980)	—
Total des actifs financiers	34 088 882 \$	—
Passifs		
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	37 600 862 \$	39 660 619 \$
Actifs financiers nets (Dette nette)	37 600 862 \$	39 660 619 \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	3 511 980 \$	7 670 760 \$
Excédent (Déficit) accumulé à la fin	—	31 989 859 \$

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2023	2022
Actifs financiers nets (Dette nette) au début	(32 307 711)	(38 019 756)
Excédent (Déficit) de l'exercice	31 989 859 \$	(1 958 714)
Immobilisations corporelles	317 852 \$	7 670 759 \$
Actifs financiers nets (Dette nette) à la fin	—	(32 307 711)

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR (suite)

	2023	2022
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	19 625 956 \$	25 871 027 \$
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	38 644 \$	56 086 \$
	19 664 600 \$	25 927 113 \$

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. Le montant maximal établi des emprunts temporaires autorisés est de 76 133 741 \$ au 30 juin 2023 (55 981 822 \$ au 30 juin 2022). Il n'y a pas d'acceptations bancaires au 30 juin 2023 (les acceptations bancaires au 30 juin 2022 portaient intérêts au taux de 2,66 % et étaient garantis par le MÉQ). La marge de crédit porte intérêts au taux de 6,95 % au 30 juin 2023 (3,70 % au 30 juin 2022).

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2023	2022
Salaires nets à payer et salaires courus	8 034 141 \$	8 021 493 \$
Déductions à la source à payer et charges sociales à payer	9 113 682 \$	6 611 236 \$
Autres créditeurs et frais courus – Ministères et organismes du gouvernement du Québec	372 634 \$	254 857 \$
Autres créditeurs et frais courus – Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	15 898 518 \$	9 746 340 \$
Taxes à la consommation à payer	---	---
Intérêts courus	940 824 \$	692 472 \$
	34 359 799 \$	25 326 398 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

7. REVENUS REPORTÉS

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets Fonds de financement	Échéant le	Taux effectif	Valeur nominale	Remboursables par versements annuels (intérêts exigibles semestriellement)	Solde au 30 juin 2023	Solde au 30 juin 2022
Fonds financement #136	01-09-2023	3.2020%	6 020 000 \$	241 000 \$	3 851 000 \$	4 092 000 \$
Fonds financement #138	01-09-2024	2.9040%	10 500 000 \$	499 000 \$	6 508 000 \$	7 007 000 \$
Fonds financement #141	01-09-2026	2.4780%	12 400 000 \$	564 000 \$	8 452 000 \$	9 016 000 \$
Fonds financement #143	13-10-2024	1.9928%	10 280 000 \$	449 000 \$	8 035 000 \$	8 484 000 \$
Fonds financement #144	01-09-2027	2.4370%	15 848 000 \$	729 000 \$	12 203 000 \$	12 932 000 \$
Fonds financement #145	01-11-2043	3.3310%	7 217 000 \$	289 000 \$	6 061 000 \$	6 350 000 \$
Fonds financement #146	01-02-2033	2.7910%	2 935 000 \$	208 000 \$	2 103 000 \$	2 311 000 \$
Fonds financement #147	01-02-2023	2.1670%	3 748 000 \$	655 000 \$	-	655 000 \$
Fonds financement #148	01-02-2045	2.2190%	11 990 000 \$	480 000 \$	10 550 000 \$	11 030 000 \$
Fonds financement #149	01-02-2038	2.1870%	4 274 000 \$	237 000 \$	3 563 000 \$	3 800 000 \$
Fonds financement #150	01-02-2025	1,7670%	5 376 000 \$	1 180 000 \$	1 836 000 \$	3 016 000 \$
Fonds financement #151	01-05-2023	0.7740%	1 383 000 \$	461 000 \$	-	461 000 \$
Fonds financement #152	01-03-2046	2.6890%	11 888 766 \$	475 551 \$	10 937 665 \$	11 413 215 \$
Fonds financement #153	01-03-2024	0.6740%	1 593 709 \$	531 236 \$	531 237 \$	1 062 473 \$
Fonds financement #154	01-12-2046	2.7880%	17 055 215 \$	682 209 \$	16 373 006 \$	17 055 215 \$
Fonds financement #155	01-12-2024	1.4920%	1 637 784 \$	545 928 \$	1 091 856 \$	1 637 784 \$
Fonds financement #156	29-11-2047	4.2180%	19 411 646 \$	776 466 \$	19 411 646 \$	-
Fonds financement #157	29-11-2025	3.9290%	1 142 943 \$	380 981 \$	1 142 943 \$	-
Sous-total					112 650 353 \$	100 322 687 \$
				Charges reportées liées aux dettes	(495 981) \$	(444 820) \$
TOTAL					112 154 372 \$	99 877 867 \$

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

	2023	2022
Échéancier des dettes à la charge du centre de services scolaire au 30 juin 2023		
2024	11 878 371 \$	10 720 924 \$
2025	19 619 134 \$	18 461 687 \$
2026	4 822 206 \$	3 664 759 \$
2027	10 637 225 \$	9 860 759 \$
2028	12 435 225 \$	11 658 759 \$
2029 et suivantes	53 258 192 \$	37 728 875 \$

10. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des fuites de réservoirs d'huile à chauffage.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

	2023	2022
Passif au titre des sites contaminés avant majoration	2 889 377	2 537 822
Majoration	135 322	430 966
Recouvrements nets	(135 242)	(79 411)
Passif au titre des sites contaminés	2 889 457	2 889 377

11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

Le Centre de services scolaire ne détient aucun bâtiment patrimonial pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service n'est présentée aux états financiers.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	Désamiantage des bâtiments	
	2023	2022
Solde au début	39 660 619	38 019 756
Nouvelles obligations de mise hors service	---	---
Obligations réglées	---	---
Charge de désactualisation	1 781 171	1 640 862
Révision des estimations	(3 840 927)	---
Solde à la fin	37 600 862	39 660 619

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	Désamiantage
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54 %
Période d'actualisation ⁽¹⁾	De 12 ans à 37 ans
Taux d'inflation	2,93 %

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 149 138 milliers de dollars (148 918 milliers de dollars au 30 juin 2022).

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 39 940 593 \$ (15 820 869 \$ au 30 juin 2022), soit 34 703 843 \$ (11 970 317 \$ au 30 juin 2022) pour des bâtiments, 4 904 137 \$ (3 671 253 \$ au 30 juin 2022) pour des améliorations et rénovations majeures, 326 254 \$ (172 940 \$ 30 juin 2022) pour des aménagements et 6 359 \$ (6 359 \$ au 30 juin 2022) pour le réseau de télécommunication. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Les immobilisations corporelles pour un montant de 647 069 \$ ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à	1 721 048 \$	333 302 \$
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à :	208 377 \$	38 378 \$

14. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

Le Centre de services scolaire s'est engagé à la rénovation et la réfection de certains immeubles ainsi que pour l'agrandissement de certains établissements pour une somme totale de 30 977 167 \$ au 30 juin 2023 (48 659 637 \$ au 30 juin 2022), incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes. Ces constructions s'échelonnent sur les deux ou trois prochaines années et seront financées par des subventions d'investissement provenant du MEQ.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

14. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de location de modulaires renouvelables et non résiliables représentant des engagements de 6 722 394 \$ au 30 juin 2023. Les paiements minimums futurs au cours des quatre prochains exercices, excluant les clauses d'indexations et de renouvellement, incluant l'installation, la location, le démantèlement et la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2024	4 221 510 \$
2025	1 027 176 \$
2026	940 816 \$
2027	532 892 \$

Le Centre de services scolaire s'est aussi engagé par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs, transport scolaire et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 54 323 837 \$ au 30 juin 2023 (62 162 846 \$ au 30 juin 2022). Les paiements minimums futurs au cours des cinq prochains exercices, excluant les clauses d'indexations, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2024	13 066 504 \$
2025	10 504 761 \$
2026	10 511 079 \$
2027	10 187 288 \$
2028	10 054 205 \$

Le Centre de services scolaire s'est engagé avec des contrats de transport scolaire (inclus dans le 54 323 837 \$) pour une somme de 11 608 090 \$ exigible au cours du prochain exercice.

Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2022-2023 représentant un solde de 1 611 669 \$ au 30 juin 2023.

15. ÉVENTUALITÉS

Des dépenses additionnelles en salaires et frais légaux pourraient être occasionnées suite aux avis de dépôts d'avis de griefs par les syndicats d'employés du Centre de services scolaire alléguant le non-respect des conventions collectives. Cependant, les administrateurs du Centre de services scolaire contestent le bien-fondé de ces réclamations et, en conséquence, aucune provision n'a été inscrite aux états financiers. Advenant un accueil favorable de certains de ces griefs syndicaux, la dépense serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

16. APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du centre de services scolaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

16. APPARENTÉS (suite)

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Centre de services scolaire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour le Centre de services scolaire sont liés à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2023.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2023

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2023	2022
Débiteurs		
Moins d'un an suivant la date de facturation	1 691 117 \$	869 234 \$
1 an et plus suivant la date de facturation	803 488 \$	516 357 \$
Sous-total	2 494 605 \$	1 385 591 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(951 176)	(684 751)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 543 429 \$	700 840 \$

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses sont comme suit :

	2023	2022
Solde au 1er juillet	684 751 \$	552 407 \$
Perte de valeur comptabilisée au résultat	272 788 \$	144 335 \$
Montants recouvrés	(6 363)	(11 991)
Solde au 30 juin	951 176 \$	684 751 \$

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs, le Centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2023	2023-2024	2024-2025 2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 et suivantes	Total
Emprunt temporaire	---	---	---	---	---
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	25 246 116	---	---	---	25 246 116
Dettes à long terme	11 878 371	24 441 340	23 072 450	53 258 192	112 650 353
Provision pour avantages sociaux	6 037 456	---	---	---	6 037 456

30 juin 2022	2023-2024	2024-2025 2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 et suivantes	Total
Emprunt temporaire	10 000 000	---	---	---	10 000 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	18 710 434	---	---	---	18 710 434
Dettes à long terme	8 226 924	29 182 611	13 525 518	49 387 634	100 322 687
Provision pour avantages sociaux	5 428 573	---	---	---	5 428 573

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 0 \$ (100 000 \$ au 30 juin 2022).

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année financière 2022 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023.